

**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE
D'INTERDICTION DE CIRCULATION
rue Berthe Morizot et chemin des Sotteries
2025 – TEMP 118**

Le maire de la commune de JUZIERS

Vu le Code de la Route,
Vu le Code des Généralités des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 à L 2213-4,
Vu le plan neige verglas qui est passé en alerte jaune à compter du 19 novembre 2025 pour le département des Yvelines,
Vu l'intérêt général,

Considérant que par temps de neige ou verglas, des mesures spéciales doivent être prises rue Berthe Morizot et chemin des Sotteries à JUZIERS pour garantir la sécurité de circulation des véhicules motorisés,

ARRETE :

Article 1 – Circulation interdite

La circulation de tous les véhicules terrestres à moteur pourra être interdite rue Berthe Morizot et chemin des Sotteries à JUZIERS en raison de la présence de neige ou verglas de ce jour 21 novembre 2025 jusqu'au 15 avril 2026.

Article 2 - Signalisation

Une signalisation sera installée aux entrées de rues précisant cette interdiction complétée par des panneaux de type B1 par les services techniques de la commune.

Article 3 – Le commissariat de police à MANTES LA JOLIE et la police municipale de JUZIERS sont chargés chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à JUZIERS le 21 novembre 2025.

Le maire, Ketty VARIN

